



DOSSIER

Enquête satisfaction 2026 : votre avis compte

En septembre 2026, Mâcon Habitat lancera une nouvelle enquête de satisfaction auprès de ses locataires. Cette enquête sera réalisée par la société AVISO, déjà intervenue à plusieurs reprises à nos côtés.

Son objectif est simple : mieux connaître votre avis sur votre cadre de vie, votre logement et les services que nous vous apportons au quotidien, dans un souci d'amélioration et d'aide à la décision.

**Plus
d'informations
à l'intérieur**



LE MOT

Votre journal change, votre avis compte !

*Bonne lecture et bel été
à toutes et à tous !*

Chères locataires, chers locataires,

Ce numéro inaugure une nouvelle version de votre journal. Nous l'avons voulue plus claire, plus agréable et plus directe.

Ce numéro donne aussi toute sa place à votre avis. En septembre, Mâcon Habitat lancera une enquête de satisfaction sur votre logement, votre résidence, votre quartier et nos services. Votre avis est important.

Vous trouverez également des informations sur la nomination, en mai dernier, de notre nouveau président, les élections de vos représentants, l'inauguration du Clos Signac et le remplacement des détecteurs de fumée.

Bonne lecture à toutes et à tous.



Yoann Charlot
Président
de Mâcon Habitat



Karen Clivio-Fontany
Directeur Général
de Mâcon Habitat

Enquête satisfaction

Les résultats nous permettront d'identifier les points forts, mais aussi les sujets sur lesquels nous avons des marges de progression.

1 000 locataires seront interrogés.

Cet échantillon permettra d'obtenir une vision représentative de l'ensemble du patrimoine de Mâcon Habitat. Les personnes contactées seront choisies selon différents critères : quartier, type de logement, ancienneté dans le logement, résidence située en quartier prioritaire ou non, etc. Vous pouvez répondre en toute confiance, votre avis restera anonyme.

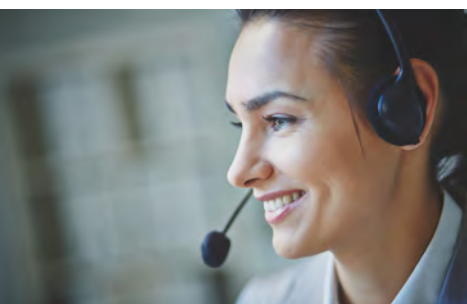
L'enquête abordera plusieurs thèmes : la qualité de vie dans le quartier, la qualité de vie dans la résidence, le confort du logement, la relation avec Mâcon Habitat, le traitement des demandes, l'information, la communication et l'appréciation globale du service rendu.

Cette démarche s'inscrit dans un travail commun avec d'autres bailleurs membres de la SC Amplitudes (notre société de coordination). Elle permet de construire un



questionnaire plus complet, de comparer les résultats et de partager les bonnes pratiques.

Si vous êtes contacté, votre participation sera précieuse. Quelques minutes suffiront pour donner votre avis. Vos réponses resteront confidentielles. Elles contribueront directement à améliorer nos actions et nos services. Elles nous aideront sur les orientations en matière d'entretien du patrimoine.



Si vous êtes contacté, votre participation sera précieuse

VOTRE AVIS COMPTE !

Une enquête de satisfaction par téléphone auprès de nos locataires.



Quelques minutes pour nous aider à améliorer nos services.

ACTU



Le clos Signac inauguré !

Située route de Julinéas, cette nouvelle résidence compte 5 logements, du T2 au T4. Cette ancienne maison bourgeoise connaît aujourd'hui une nouvelle vie dans un cadre résidentiel et préservé.



L'inauguration s'est déroulée en présence de Yoann Charlot, nouveau président de Mâcon Habitat, de Jean-Patrick Courtois, président de Mâconnais Beaujolais Agglomération, Benjamin Dirx, député de Saône et Loire, d'Éric Maréchal, ancien président de Mâcon Habitat



FOCUS

Les engagements portés par l'office seront poursuivis avec la même ambition!

Yoann Charlot élu président de Mâcon Habitat

Mâcon Habitat a réuni son conseil d'administration le 21 mai dernier. Cette réunion faisait suite aux élections municipales et à la désignation des nouveaux conseillers communautaires de Mâconnais Beaujolais Agglomération. Les administrateurs ont élu Yoann Charlot à la présidence de l'office. Il prend ainsi la succession d'Éric Maréchal, qui occupait jusqu'ici cette fonction.

Cette nomination ouvre une nouvelle étape pour le bailleur. La structure poursuit son action au service des locataires, des habitants et des territoires. Elle continuera d'accompagner les projets liés au logement public, avec la volonté de répondre aux besoins concrets de chacun.



Le 3 décembre 2026, les locataires élisent leurs représentants ! Le vote sera postale ou électronique

COMMENT CELA VA SE PASSER

Chaque bail donne droit à une seule voix. Le vote est confidentiel et gratuit. Il pourra se faire par voie électronique ou par correspondance. Environ quinze jours avant le scrutin, chaque locataire recevra une enveloppe avec les professions de foi des candidats, les explications de vote, une carte avec identifiant, une enveloppe T et le mode opératoire pour voter en ligne.

Ces élections sont importantes et Mâcon Habitat remercie par avance les locataires pour leur participation à ce temps démocratique.

FOCUS

Élections des représentants des locataires : à vous de voter !

Le 3 décembre 2026, les locataires de Mâcon Habitat seront invités à élire leurs cinq représentants au Conseil d'administration.

Ces élections sont importantes. Les représentants élus porteront la voix des locataires pendant quatre ans. Ils participeront aussi aux décisions qui concernent la vie de l'organisme et le quotidien dans les résidences.

Le planning du vote

- **Fin septembre** : envoi d'une lettre circulaire annonçant l'élection et affichage dans les halls
- **Fin octobre** : envoi des listes et affichage dans les halls
- **Mi-novembre** : envoi du matériel pour voter (voir ci-contre)
- **27 novembre 2026** : date limite d'envoi du vote par la poste
- **3 décembre 2026** : dépouillement des votes

Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumée : comment les remplacer ?

QUESTIONS
RÉPONSES

Un accord collectif a été signé avec les associations de locataires afin de garantir la sécurité de tous et d'assurer une gestion équitable des détecteurs de fumée. Ces équipements sont obligatoires dans chaque logement et doivent rester en bon état.

Pour quoi changer les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF) ?

Les détecteurs posés il y a dix ans arrivent en fin de vie. Mâcon Habitat remplace donc l'ensemble des appareils pour prévenir les risques d'incendie et protéger les habitants. Le coût négocié s'élève à 34,10 € par logement. Il comprend la fourniture et la pose. Cette somme est récupérée auprès des locataires.

Pour rappel, les locataires ont été consultés avant la signature. Plus de 1 200 réponses ont été reçues, dont 655 avis favorables et 175 sans avis. L'accord est donc applicable.

Quel modèle de DAAF va être installé et par quelle entreprise ?

Le nouveau détecteur est un modèle Ei650F, avec pile lithium garantie dix ans.

La société ISERBA effectue le remplacement lors de la maintenance préventive des équipements sous contrat. Ce remplacement est obligatoire sans exception, quel que soit l'état actuel du détecteur. Les locataires sont prévenus à l'avance et doivent faciliter l'accès au logement.



Jean-François Fessy,
Responsable du service
Maintenance de Mâcon
Habitat



Attention ! Ce remplacement est obligatoire, quel que soit l'état actuel du détecteur.

*Un détecteur remplacé,
c'est une sécurité
renforcée pour chaque
logement.*

Pour plus d'informations ou toute question sur le remplacement des DAAF, contactez l'Agence Mâcon Habitat 03 85 21 63 63

Si vous vous interrogez sur vos charges ou tout autre sujet concernant votre logement, votre résidence, votre quartier... adressez-nous vos questions à Mâcon Habitat par courrier postal ou par courriel à communication@macon-habitat.com



Mâcon Habitat
211, rue Kennedy - CS 60311
71011 Mâcon Cedex.
Tél. 03 85 21 63 63

Directeur de la publication & rédacteur en chef : Karen Clivio-Fontany - Rédaction, réalisation : B. Augros (Service Communication Mâcon Habitat) | Crédits Photos : Mâcon Habitat - Adobestock - Freepick - AL Drone - Certaines photos ont été générées par une intelligence artificielle
Imprimé sur papier 100% recyclé - ISSN 1779-8914 - n° 82 - Juin 2026